



FRANCHE-COMTE



Obsnatu la base : <http://franche-comte.lpo.fr/>

Première prise en main : s'inscrire, saisir une observation, créer un lieu-dit et données protégées

Ca y est Obsnatu la base annoncée en 2008 est arrivée chez vous ! Vous avez désormais la possibilité de saisir et de gérer toutes vos observations en ligne et avec des restitutions cartographiques mises à jour continuellement ! Vous pouvez actuellement saisir toutes vos observations d'oiseaux, de Mammifères, d'Amphibiens et de Reptiles. Pour vous accompagner, nous avons et allons créer des outils pour vous faciliter la prise en main. Cette petite notice en est un. Vous pouvez également trouver des réponses aux questions les plus courantes sur le site Internet de la LPO Franche-Comté dans la rubrique « Aide et statistiques » et en cliquant sur Aide et droit d'accès puis FAQ (La foire aux questions). Enfin, vous pouvez aussi poser vos questions sur Obsnatu la liste, il y aura toujours une personne pour vous répondre rapidement ! Pour vous inscrire à la liste envoyez un mail à obsnatu-fc-subscribe@yahooogroupes.fr et pour poster vos questions envoyez votre message à obsnatu-fc@yahooogroupes.fr

Sachez également que nous avons mis à votre disposition un petit manuel d'utilisateur sous la forme d'un bulletin Obsnatu hors série téléchargeable sur notre site internet (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=20053). Le triptyque Obsnatu est désormais complet avec Obsnatu la liste pour échanger au quotidien avec tous les curieux de nature de la région, Obsnatu le bulletin, qui fait l'écho des outils, des projets et des résultats dans le domaine de la connaissance naturaliste régionale liée aux actions de la LPO Franche-Comté et enfin Obsnatu la base pour une interface directe et participative avec les observations.

Pour que vos premiers pas avec Obsnatu la base se déroulent dans les meilleures conditions, nous vous souhaitons une bonne lecture !

S'inscrire

Afin de pouvoir profiter de toutes les options du site et de pouvoir transmettre vos données, il faut s'inscrire ! Sur la page de garde, cliquez sur [**J'aimerais participer**]. Vous arrivez sur une page séparée en deux parties, paramètres personnels et personnalisation du site. Suivez bien les instructions et remplissez obligatoirement les cases précédées d'un astérisque. Pour valider votre inscription vous devez accepter les termes du code de déontologie d'Obsnatu la base qui est accessible depuis le formulaire d'inscription ou dans la rubrique « Mode d'emploi ». Une fois inscrit, vous recevrez un mail automatiquement avec votre mot de passe. Vous pouvez modifier ce mot de passe dès la première connexion via votre compte dans la rubrique « **Mon Compte, personnalisation du site** ». A la suite de cela, vous pouvez vous connecter sur le site Internet et commencer à surfer et transmettre vos observations. Nous vous conseillons, de bien personnaliser votre compte en fonction de vos besoins et de votre connexion Internet. En effet certaines fonctions comme la carte zoomable nécessitent d'avoir une bonne connexion Internet (ADSL), à vous de paramétrer en conséquence. Pour ceux dont la connexion Internet est insuffisante, il est toujours possible de rendre ses données au format papier ou à l'aide d'un fichier Excel (Renseignements auprès de la LPO Franche-Comté et téléchargeable sur notre site internet dans la partie « Mode d'emploi, Outils du naturaliste »).

Remarque : Pensez, après vous être inscrit et connecté, à paramétrer votre compte notamment pour avoir accès à la localisation précise d'une observation qui est une fonctionnalité non attribuée par défaut lors de l'inscription. Pour cela aller dans la rubrique « Mon Compte, personnalisation du site », et cochez dans la partie cartographique « souhaitez-vous pouvoir transmettre des données avec une localisation précise ? ». Cette fonctionnalité est très utile dans le cadre de localisation d'observations d'Amphibiens et de Reptiles. En effet la protection et la conservation de site remarquable et de ces taxons passe préalablement par la connaissance de leur localité précise.

Transmettre ses observations

Après avoir créé votre compte et vous être identifié, vous trouverez dans le menu de gauche dans la partie Obsnatu la base une nouvelle rubrique nommée «**Participer, Transmettre mes observations**». La saisie se fait en plusieurs étapes.

Etape 1

La première étape consiste à déterminer le lieu précis de votre observation. Le concept de base est de lier chaque observation à un lieu-dit. Choisir son lieu-dit se fait de deux manières. Soit vous saisissez le nom exact du lieu-dit sur lequel vous voulez ajouter des observations soit vous choisissez le nom de la commune où vous avez fait l'observation ce qui permet d'avoir accès d'une part au listing des lieux-dits de cette commune [cliquez sur Afficher] ou directement visualiser les lieux-dits sur fond cartographique Google Map [Zoomer sur la commune]. Quand vous utilisez les cartes zoomables, les lieux-dits sont symbolisés par un point jaune bordé de rouge. Une fois que vous avez choisi le lieu-dit qui correspond à l'endroit de votre observation, cliquez dessus et sélectionnez [**Ajouter des observations sur ce lieu-dit**] ou [**Ajouter une observation précise**] si plus de précision est nécessaire (sachez qu'une telle donnée sera liée à un lieu-dit proche, si vous souhaitez la rattacher à un lieu-dit en particulier, faite Ctrl+Cliquez sur le lieu-dit en question). Passer à l'étape suivante qui consiste à ajouter la donnée à proprement parler.

Si vous cherchez un lieu-dit qui n'a pas déjà été défini dans Obsnatu la base, nous vous invitons à créer ce nouveau lieu-dit puisque ce droit vous est accordé par défaut. Dans ce cas, lisez attentivement la partie « créer un lieu-dit » de cette notice.

Etape 2

Vous avez choisi le lieu de l'observation, maintenant il ne vous reste plus qu'à sélectionner l'espèce, préciser le nombre total d'oiseaux et la qualité de la valeur (valeur exacte, estimation, minimum, non compté), ensuite vous pouvez ajouter un commentaire, l'indice de nidification si l'espèce est observée en période de reproduction et vous pouvez même protéger votre donnée. La notion de protection de l'observation est détaillée dans ce document. Une fois que vous avez rempli ces informations, il ne reste plus qu'à cliquer sur « ajouter ». Et voilà, vous avez ajouté votre première observation dans Obsnatu la base ! Merci !

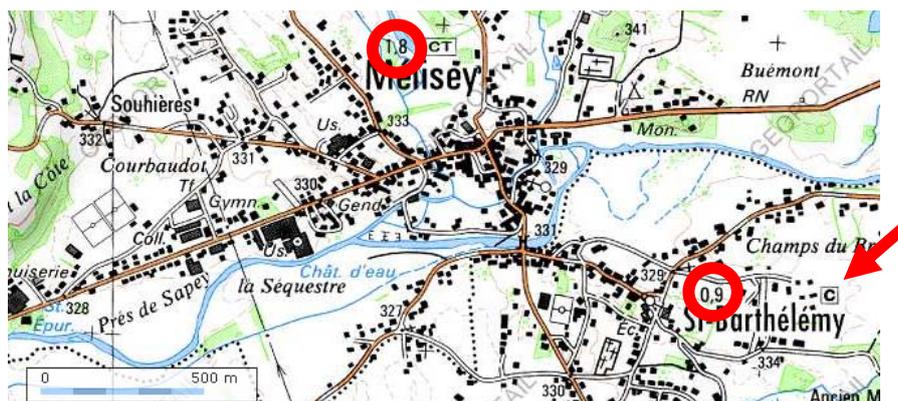
Remarque : Les renseignements concernant l'âge ou le sexe de l'individu sont facultatifs. Ne les remplissez pas systématiquement. En effet, chez certaines espèces, il est impossible de différencier le sexe et encore plus difficile de déterminer l'âge d'un individu. Ces champs ne doivent être renseignés que dans certains cas et par des observateurs avertis.

Créer un lieu-dit

La création de lieux-dits est **ouverte à tous** les inscrits d'Obsnatu la base au moins pendant les 6 premiers mois de sa mise en service. Un lieu-dit est un lieu précis d'observation positionné sur le fond cartographique Google Map d'Obsnatu la base. Certains secteurs de la région sont dépourvus de lieux-dits c'est pourquoi nous faisons appel à vous pour créer des lieux-dits là où il en manque. N'ayez crainte, **la création d'un lieu-dit n'a rien de compliqué, il suffit de se munir des bons outils et d'un peu de rigueur**. Cette petite notice est faite pour vous aider mais ce thème sera de tout façon développé lors des soirées de présentation d'Obsnatu la base et les membres du comité de gestion des lieux-dits pourront répondre à vos questions. Afin de conserver une qualité dans la nomenclature et le géo-référencement des lieux-dits nous vous demandons aussi de veiller à ne pas créer trop de lieux-dits. Nous avons déjà créé un maillage conséquent dans certains secteurs de la région, il ne faudrait donc pas surcharger la carte. Il suffit d'espacer les lieux-dits de 500 à 700 mètres environ les uns des autres et de les positionner sur des points stratégiques dotés de repères visuels sur le terrain (chemins, routes, cours d'eau, point d'eau etc.) dans la mesure du possible bien sûr.

Etape 1

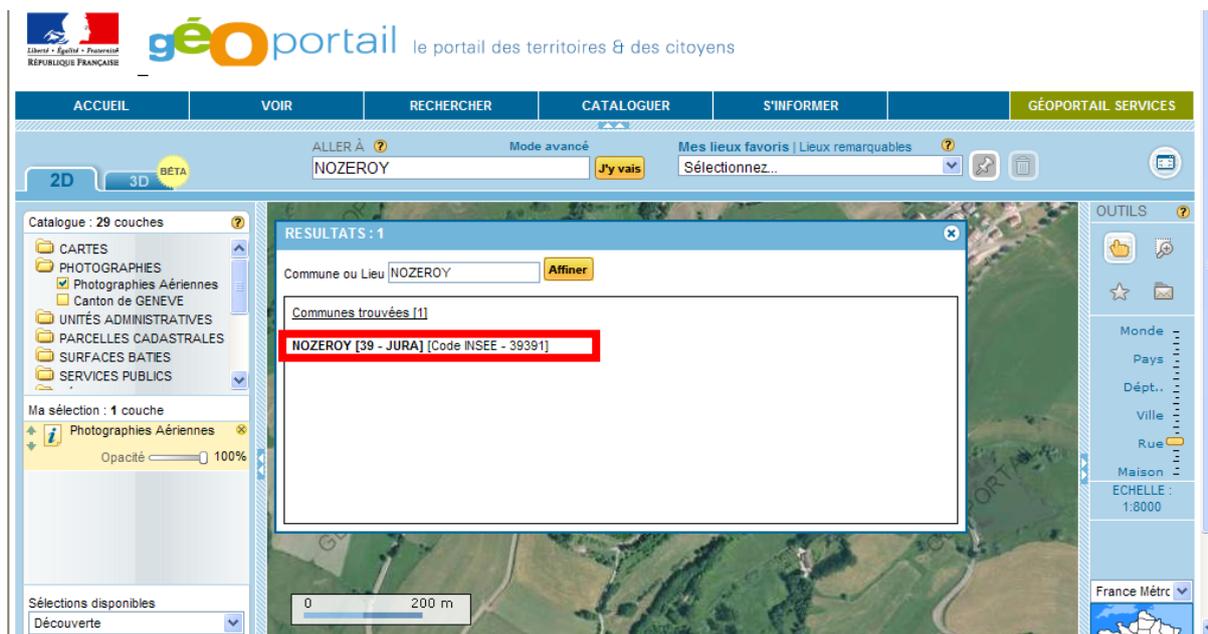
Avant de créer un lieu-dit il vous faut utiliser **les bons outils**. Avant de pointer un lieu-dit vous devez bien repérer l'endroit où vous voulez le créer soit à l'aide d'une **carte IGN au 25000^{ème}** soit à l'aide du site Internet **Geoportail** <http://www.geoportail.fr/> Identifier la véritable commune du lieu-dit est très important pour l'étape suivante ! Sur une carte au 25000^{ème} le contour des communes est matérialisé par **des pointillés** (voir exemple ci-dessous). Une commune est identifiable à l'aide du **petit chiffre qui se trouve au dessus du nom de la commune et du symbole ©**, c'est cela qui différencie une commune d'un hameau. La confusion est souvent faite.



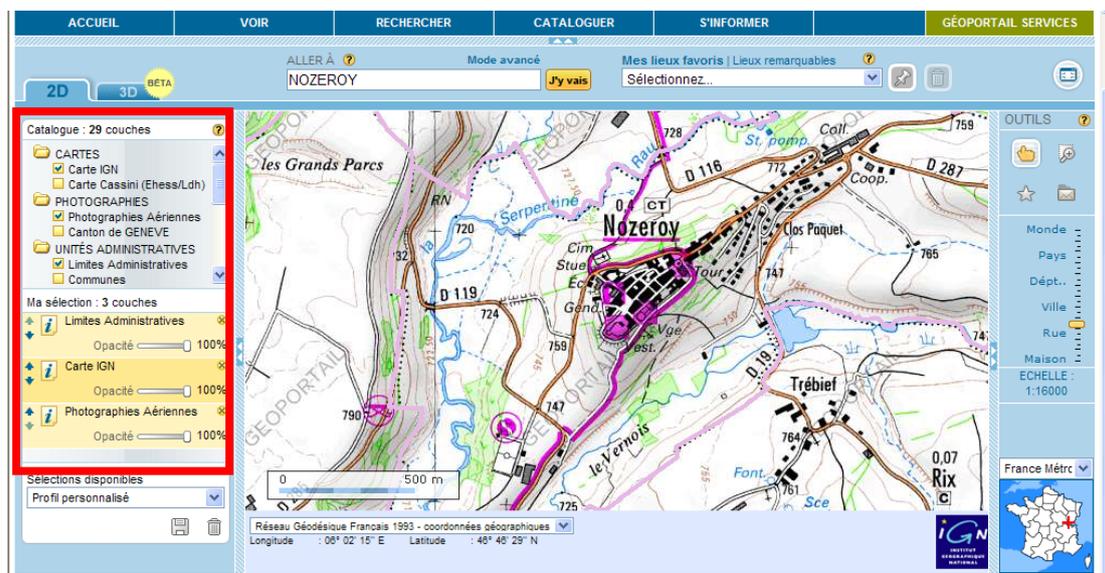
Avec Géoportail, saisissez le nom de la commune dans le champ « ALLER A » par exemple NOZEROY puis cliquez sur « J'y vais ».



Voici ce qui vous est proposé. Il suffit de valider la bonne commune qui correspond au bon département.



Par défaut Geoportail vous affiche la photo aérienne, vous pouvez sélectionner la couche « Carte IGN, dans CARTES » qui vous est proposée dans le menu de gauche. Dans le menu de droite vous pouvez zoomer et dézoomer autant de fois que vous voulez et vous pouvez vous déplacer sur la carte en cliquant avec la « petite main » qui est sur votre écran pour atteindre le secteur où vous voulez créer votre lieu-dit (et où vous avez fait des observations, ça va de soit). Pour plus de clarté et pour être certain de choisir la bonne commune de votre lieu-dit vous pouvez ajouter une couche avec les limites administratives sur Geoportail, elle vient s'appliquer sur les pointillés de contour de commune. Cette couche s'ajoute grâce au menu de gauche dans le catalogue des couches « dans Unités Administratives, cochez limites administratives ».

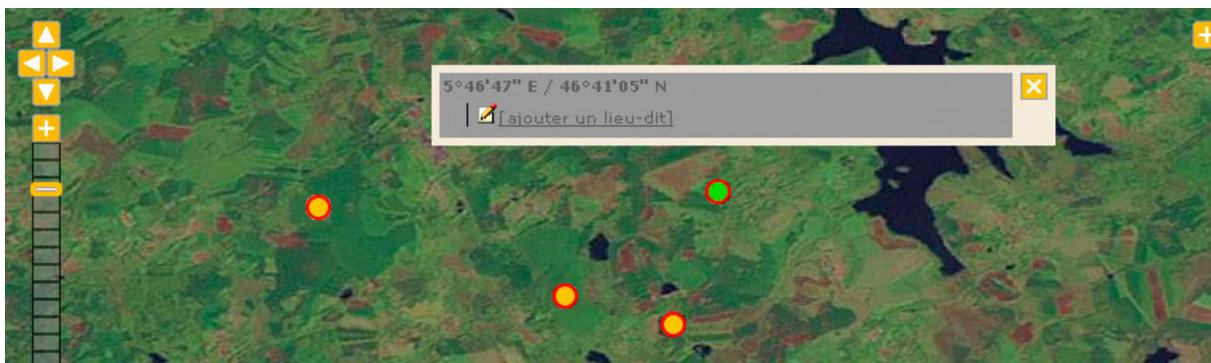


Vous savez maintenant où vous voulez créer votre lieu-dit, il ne reste plus qu'à lui attribuer un nom facilement identifiable de tous sur les cartes au 25000^{ème} ou sur Geoportail. Si l'endroit de votre futur lieu-dit ne porte pas de nom (ça arrive parfois), utilisez un nom connu de tous et pas personnalisé (évitez « Jardin de Germaine », « Maison de Michel Pinson »). D'une manière générale essayez de positionner un lieu-dit sur un lieu qui porte un nom, c'est beaucoup plus simple comme cela ! Vous pouvez également dans ce cas, afficher la couche cadastrale qui présente parfois des noms non visible sur fond IGN. Pour cela, allez dans le volet de gauche, et cochez « parcelles cadastrales » Plus de 10 000 lieux-dits ont déjà été créés, regardez comment ils ont été nommés et inspirez vous en ! La règle est de **toujours commencer par une majuscule** et de respecter l'orthographe des cartes IGN 25000^{ème} (papier ou sur Geoportail). Si un point d'observation recouvre plusieurs lieux-dits, et c'est souvent le cas, vous pouvez nommer ce lieu-dit en cumulant plusieurs noms. Voici quelques exemples de lieux-dits : **La Noire**, **L'Aige Courbé** et **L'Epinglier** ; **Le Mératon** ; **Le Vieux Doubs ouest** ; **Petit Noir (Village)** ; **Gravière** ; **Bois de Revreuge sud ouest** ; etc. etc.

N'hésitez pas à demander conseil auprès du Groupe Obsnatu la base, Atlas et Enquête qui est là pour vous accompagner ou auprès de la LPO FC, vous pouvez vous adresser par mail à : Isabelle Leducq isabelle.leducq@lpo.fr, Frédéric Maillot maillotfrederic@wanadoo.fr, Bernard Marconot bernard.marconot@gmail.com, Didier Lecornu lecornu.didier@wanadoo.fr, Thierry Petit thierry39@free.fr, Annie Thevenet annie.th25@wanadoo.fr, Jean-Christophe Weidmann jean-christophe.weidmann@lpo.fr ou Jean-Philippe Paul jean-philippe.paul@lpo.fr

Etape 2

Pour ajouter un lieu-dit, il faut agrandir la carte jusqu'aux niveaux permettant de visualiser les positionnements de lieux-dits. Un clic sur la carte, hors d'un lieu-dit existant, ouvre un menu contenant l'option « **Ajouter un lieu-dit** » qu'il suffit de sélectionner. Cette option revient à d'autres endroits qui peuvent être opportuns.



Un petit formulaire de saisie apparaît, qu'il suffit de remplir (ajoutant le nom du lieu-dit et la commune correspondante) et de valider. Dès cet instant, le nouveau lieu-dit est disponible pour tous les utilisateurs. N'oubliez pas que les coordonnées apparaissant en haut à droite de la carte, dans la bande grisée, correspondent à celle de la souris – sauf lorsque vous dirigez le marqueur rouge où elles correspondent à la pointe du marqueur.

Ajout d'un lieu-dit

[retour]

Nom	<input type="text"/>
Commune	-- CHOISISSEZ --
Altitude [m]	502
Zone biogéographique	Franche-Comté
Coordonnée X	6.02106571197509
Coordonnée Y	47.0585455819075

[centrer la carte sur le marqueur] [mettre le marqueur au centre] [revenir sur le lieu-dit]

6°01'39" E / 47°03'35" N

[Valider et rester sur cette page](#) | [Valider et insérer une observation](#) | [Valider et insérer une observation précise](#)
[Valider et remplir un formulaire](#)

Ne créez pas un lieu-dit qui existe déjà ou un lieu-dit à proximité d'un lieu-dit existant ! Et si vous faites une erreur lors de la saisie et que vous ne pouvez pas la corriger, ne recréez pas un nouveau lieu-dit, mais contactez l'un des membres du **comité de gestion des lieux-dits** pour demander la correction. Les membres de ce comité reçoivent automatiquement un e-mail à chaque ajout de lieu-dit, afin de procéder aux vérifications nécessaires. Soyez précis, la qualité des données que vous transmettez en dépend.

Le droit de gestion des lieux-dits est attribué au comité de gestion des lieux-dits dont vous pouvez faire partie ! La gestion des lieux-dits consiste à valider chaque lieu-dit créé. Les membres de ce comité se répartissent les tâches en fonction de leurs affinités géographiques. Vous pouvez donc faire partie de ce comité et assurer sur un département ou sur simplement un secteur géographique précis la validation des lieux-dits et l'accompagnement des observateurs dans la démarche de création de nouveaux lieux-dits. Les demandes sont à adresser au groupe d'Obsnatu la base.

La protection des données

En vous inscrivant à Obsnatu la base, vous avez accès aux données d'une grande majorité d'espèces exceptées celles qualifiées de sensibles dont la publication est limitée durant une période définie. Cette liste d'espèces a été élaborée en croisant des critères de statut de protection, de rareté, de menace (Liste rouge), de statut réglementaire (Directive oiseaux etc.) et de sensibilité aux dérangements. Ces données sont protégées et matérialisées par une clef positionnée devant l'observation. Elles sont visibles par l'observateur concerné ainsi que par les administrateurs du système et les personnes ayant accès à certaines données cachées. Il est important de savoir que les données brutes concernant ces espèces ne sont pas accessibles dans les consultations des observations (consultation des données des 2, 5 et 15 derniers jours, consultations multicritères etc.) mais apparaissent sous forme synthétisée dans les restitutions cartographiques d'Une carte pour voir. Cette liste est évolutive et validée par le groupe Obsnatu la base. Des mises à jour de la liste seront effectuées en fonction de l'usage qu'il sera fait de l'outil. Vous pouvez cacher vous même vos observations qui ont un caractère plus particulier de confidentialité, par exemple du fait de la sensibilité biologique (présence d'un dortoir, d'un nid, d'une colonie etc.) ou de l'habitat qu'occupe l'espèce que vous avez observé. Pour cela cochez la case donnée protéger lors de l'ajout de votre observation. Par ailleurs, si une observation que vous n'auriez pas protégée révèle une information sensible nous vous conseillerons fortement de protéger la donnée. Le comité de gestion des données d'Obsnatu la base se réserve le droit de protéger la donnée en veillant de bien informer l'observateur du caractère sensible de son observation. A l'instar des données d'espèces à publication limitée, ces données ne font pas l'objet de restitutions publiques sous forme de données brutes (volet consulter d'Obsnatu la base). Lors de l'inscription à Obsnatu la base, chacun peut choisir par défaut de cacher toutes les données naturalistes qu'il déposera. Via son paramétrage personnel du site, dans la rubrique « Mon Compte », chaque inscrit peut modifier ce choix à tout moment pour ses données à venir, dans un sens ou dans l'autre. Un auteur qui choisit de fournir par défaut des données cachées voit ses droits d'accès aux restitutions réduits.

D'une manière générale, la protection et la diffusion de ces données se fait dans le respect de l'objet statutaire de la LPO Franche-Comté qui est de protéger la faune vertebrée de Franche-Comté et leurs habitats et de produire des données qui pèsent dans les argumentaires de protection de la nature.